

RECONNAITRE CELLES ET CEUX QUI FONT VIVRE L'HÔPITAL PUBLIC

DOCUMENT REVENDICATIF - Fonction publique hospitalière - Septembre 2026

« Défendre les personnels hospitaliers, sociaux et médico-sociaux publics, proposer des solutions et se mobiliser pour obtenir des résultats. »

UNE PRIORITÉ : L'HÔPITAL ET SES AGENTS

LE SENS DE NOTRE MOBILISATION

Une urgence sociale et hospitalière

Dans les hôpitaux publics, les EHPAD et les établissements sociaux et médico-sociaux publics, les agents assurent chaque jour les soins, l'accompagnement, la logistique, l'administration, la maintenance et la continuité du service. Leur engagement ne peut plus être reconnu par de simples remerciements : il doit se traduire par des rémunérations dignes, des effectifs suffisants, des carrières attractives et des conditions de travail protectrices.

Le mois de septembre 2026 sera marqué par une journée d'actions dans la fonction publique hospitalière le 8 septembre, puis par une mobilisation nationale le 29 septembre. Dans son champ de compétences, la **Fédération CFTC Santé Sociaux** entend faire entendre pleinement la voix des personnels hospitaliers.

La **CFTC** regrette de ne pas avoir été associée à la préparation initiale de la mobilisation hospitalière. Elle refuse néanmoins de laisser les questions d'organisation prendre le pas sur l'intérêt des agents. Elle agira avec ses propres revendications, sa méthode et sa liberté de parole.

Il ne peut y avoir d'hôpital public fort sans personnels reconnus, protégés et correctement rémunérés.

Nos cinq priorités immédiates

Priorité	Notre exigence	Le résultat attendu
01	Pouvoir d'achat	Une mesure générale sur le point d'indice et des grilles hospitalières revalorisées.
02	Effectifs	Des équipes dimensionnées aux besoins de soins, d'accompagnement et de continuité.
03	Travail	Des organisations soutenables, de la prévention et des locaux adaptés.
04	Protection	Le salaire maintenu en maladie et une protection sociale complémentaire ambitieuse.
05	Hôpital public	Un financement pérenne des établissements et des missions de service public.

Ce que la CFTC demande

L'ouverture immédiate d'une négociation spécifique à la fonction publique hospitalière, avec un calendrier précis, des mesures financées et des engagements évaluables sur les salaires, les carrières, les effectifs, la protection sociale complémentaire et les conditions d'exercice des missions.

AXE 1

Rémunérations et carrières hospitalières : mettre fin au décrochage

Le gel répété de la valeur du point d'indice, le tassement des grilles et la proximité croissante de nombreux débuts de carrière avec le SMIC affaiblissent le pouvoir d'achat et l'attractivité des métiers hospitaliers. Les mesures ponctuelles ou limitées à quelques professions ne peuvent remplacer une réponse générale pour tous les agents de la fonction publique hospitalière.

Les revendications de la CFTC

- **Revaloriser significativement le point d'indice** afin d'engager un rattrapage durable du pouvoir d'achat.
- **Rétablir la garantie individuelle du pouvoir d'achat** pour protéger les agents confrontés au décrochage de leur traitement.
- **Refondre les grilles hospitalières** pour reconnaître les qualifications, les responsabilités, la pénibilité et les sujétions.
- **Étendre les revalorisations à tous les agents** qui en ont été exclus et mettre fin aux différences injustifiées de traitement.
- **Améliorer les promotions**, la reconnaissance de l'expérience et les déroulements de carrière.
- **Revaloriser le travail de nuit**, les dimanches, les jours fériés, les astreintes et les contraintes horaires.
- **Garantir l'égalité salariale** et revaloriser les métiers à prédominance féminine.

Le résultat attendu

Une politique salariale hospitalière pluriannuelle, adossée à un calendrier de négociations et à des crédits identifiés, permettant à chaque agent de retrouver des perspectives de progression et de reconnaissance.

AXE 2

Protéger la santé et la rémunération des agents hospitaliers

Les personnels hospitaliers sont exposés à des contraintes physiques, psychologiques et horaires majeures. La maladie ne doit pas entraîner une nouvelle pénalisation financière. La protection sociale complémentaire doit être à la hauteur de leur engagement et des risques auxquels ils sont exposés.

- **Maintenir intégralement la rémunération** pendant les congés de maladie ordinaire.
- **Abroger le jour de carence**, mesure injuste qui pénalise les agents malades.
- **Garantir un panier de soins de haut niveau** et une prévoyance au moins comparable aux droits obtenus dans la fonction publique de l'État.
- **Prévoir une participation transitoire de 30 euros par mois** pour tous les agents dans l'attente du nouveau dispositif.
- **Améliorer les dispositifs de soins dits gratuits** dont peuvent bénéficier les agents hospitaliers.

AXE 3

Des effectifs suffisants pour soigner et accompagner dignement

La continuité des soins ne peut pas reposer durablement sur le sur-engagement des équipes. Les postes vacants, les absences non remplacées, les rappels sur repos et la multiplication des changements de planning dégradent la santé des agents comme la qualité de prise en charge des patients et résidents.

- **Dimensionner les effectifs** à partir de l'activité, de la dépendance, de la charge en soins et des besoins réels des patients.
- **Engager des plans pluriannuels de recrutement** et de fidélisation dans les métiers en tension.
- **Remplacer les absences et sécuriser les plannings** pour protéger les temps de repos.
- **Sécuriser les parcours des contractuels** et résorber la précarité durable.
- **Redonner du temps aux soins**, à l'écoute, à l'accompagnement et au travail en équipe.
- **Donner aux encadrants les moyens réels** d'organiser le travail et de protéger leurs équipes.

Trois leviers indissociables

Rémunérations et carrières	Effectifs et organisations	Santé et protection
• Revaloriser les grilles et le point d'indice. • Reconnaître toutes les qualifications et sujétions. • Garantir de réelles perspectives de carrière.	• Dimensionner les équipes aux besoins des patients et résidents. • Remplacer les absences et sécuriser les plannings. • Redonner du temps aux soins et à l'accompagnement.	• Maintenir intégralement le salaire en maladie. • Obtenir une PSC¹ de haut niveau en santé et prévoyance. • Adapter les bâtiments face aux épisodes de fortes chaleurs.

Conditions de travail : prévenir plutôt que réparer

Les Directions ou chefs d'établissements doivent renforcer la prévention, la médecine du travail, la lutte contre les risques psychosociaux, les violences et les incivilités. Les bâtiments, équipements et organisations doivent aussi être adaptés aux épisodes de fortes chaleurs afin de protéger les agents, les patients, les résidents et les usagers.

AXE 4

Financer durablement l'hôpital public et ses établissements

Les établissements hospitaliers, sociaux et médico-sociaux publics ne peuvent pas répondre aux besoins de la population avec des financements insuffisants ou imprévisibles. Les économies de court terme se traduisent par des postes vacants, des investissements différés et une dégradation des conditions de prise en charge.

- **Construire un financement pluriannuel** fondé sur les besoins de santé, de soins et d'accompagnement.
- **Sanctuariser les crédits nécessaires** aux recrutements, aux remplacements et aux investissements.
- **Financer la protection sociale complémentaire** sans réduire les moyens consacrés aux établissements.

¹ Protection Sociale Complémentaire

- **Investir dans les bâtiments**, la rénovation thermique et les équipements adaptés aux fortes chaleurs.
- **Préserver une offre publique hospitalière** et médico-sociale accessible dans tous les territoires.

Égalité et reconnaissance

La fonction publique hospitalière, composée très majoritairement de femmes, doit être exemplaire en matière d'égalité salariale, de déroulement de carrière, d'articulation des temps de vie et de prévention des violences sexistes et sexuelles. Les métiers du soin et du lien doivent être reconnus à la hauteur de leurs qualifications et de leur utilité sociale.

NOTRE SOCLE HOSPITALIER

Dix décisions attendues sans délai

1. Ouvrir une négociation spécifique à la fonction publique hospitalière.
2. Revaloriser significativement le point d'indice.
3. Refondre les grilles hospitalières et rétablir la garantie individuelle du pouvoir d'achat.
4. Revaloriser les sujétions, les horaires atypiques et les métiers oubliés.
5. Maintenir 100 % de la rémunération en congé de maladie ordinaire.
6. Abroger le jour de carence.
7. Financer une protection sociale complémentaire hospitalière ambitieuse.
8. Engager un plan pluriannuel de recrutement et de fidélisation.
9. Investir dans les conditions de travail et l'adaptation climatique des établissements.
10. Garantir un financement pérenne de l'hôpital et du médico-social publics.

LE PARLEMENT DOIT AGIR

Nos demandes aux députés pour l'hôpital public

Les parlementaires votent les textes budgétaires et de financement de la Sécurité sociale qui déterminent directement les moyens des établissements, les recrutements et les investissements. La **CFTC** leur demande de mesurer les conséquences concrètes de chaque décision sur les agents, les patients et les résidents.

- **Soutenir une mesure salariale générale** pour tous les agents de la fonction publique hospitalière.
- **Garantir les crédits nécessaires** aux recrutements, aux remplacements, aux carrières et aux investissements.
- **Refuser les économies aveugles** qui dégradent l'offre de soins, l'accompagnement et les conditions de travail.
- **Financer la santé et la prévoyance** à un niveau permettant une couverture réellement protectrice des personnels hospitaliers.
- **Exiger une évaluation transparente** des effets des choix budgétaires sur les effectifs, les lits, les délais et l'attractivité.
- **Recevoir régulièrement les représentants CFTC** des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics du territoire.

QUESTION À POSER : Quelles mesures concrètes êtes-vous prêt à soutenir et à voter pour améliorer, dès 2027, les rémunérations, les effectifs et les conditions de travail dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux publics de notre territoire ?

Les informations à remettre lors du rendez-vous

- Les difficultés constatées dans les hôpitaux, EHPAD et établissements publics du territoire.
- Les postes vacants, fermetures temporaires, besoins de remplacement et conséquences pour les patients.
- Des témoignages anonymisés d'agents sur les plannings, la charge et les conditions de travail.
- Les revendications hospitalières nationales et les demandes propres aux établissements locaux.
- Une demande de réponse ou d'engagement écrit du député.

MOBILISATION DU RÉSEAU

Agir dans les établissements et rendre la CFTC visible

La **Fédération CFTC Santé Sociaux** invite ses syndicats, sections et militants du secteur public hospitalier à construire des initiatives adaptées à chaque établissement. Chaque action doit permettre d'aller au contact des agents, de rendre leurs difficultés visibles et d'obtenir des engagements des directions, des élus et des responsables publics.

Action	Modalités possibles	Objectif
Inform	Réunions, visites de services et diffusion du document revendicatif.	Faire connaître les demandes CFTC .
Rendre visible	Tractage, rassemblement, visuels et témoignages de terrain.	Installer le débat dans le territoire.
Rencontrer	Demande de rendez-vous au député et remise du dossier.	Obtenir une position et des engagements.
Relayer	Presse locale, site, réseaux sociaux et compte rendu fédéral.	Donner une portée nationale aux actions locales.

Une méthode simple en trois temps

- **Avant** : identifier un enjeu local concret, désigner un référent, préparer les supports et solliciter le député.
- **Pendant** : porter les revendications **CFTC**, recueillir les témoignages utiles et demander des engagements précis.
- **Après** : remercier les participants, communiquer localement, transmettre les retours à la Fédération et suivre les réponses obtenues.

Notre exigence d'unité et de respect

La **CFTC** reste disponible pour construire des initiatives communes dans la fonction publique hospitalière. Cette unité doit être loyale, ouverte et respectueuse du pluralisme. Participer à une mobilisation ne signifie ni s'effacer ni renoncer à son autonomie : la **CFTC** agit avec ses valeurs et pour obtenir des résultats concrets pour les personnels hospitaliers.

Contacts Locaux CFTC :

QUI SOMMES NOUS ?

La **Fédération CFTC Santé Sociaux** regroupe l'ensemble des Syndicats **CFTC publics et privés des secteurs de la santé, du social, du médico-social et de l'aide aux familles**. Forte de sa longue histoire (1935) et de son engagement constant, elle défend les droits des professionnels de la fonction publique hospitalière, des établissements de santé privés, du secteur médico-social, des travailleurs sociaux, ainsi que des salariés du particulier employeur.

Reconnue pour son expertise et sa proximité avec les réalités de terrain, la **Fédération CFTC Santé Sociaux milite pour des conditions de travail dignes**, la sécurité au travail et la valorisation des métiers essentiels. Fidèle aux valeurs de la **CFTC**, nous plaçons **l'humain au cœur de nos actions**, en favorisant un **dialogue social constructif** et en **défendant les droits et intérêts des agents avec fermeté**. Nous nous battons **pour des solutions durables, respectueuses des travailleurs, et qui ne sacrifient jamais la qualité du service public ou la santé des personnels sur l'autel des économies budgétaires**.